



Association des professionnels en philanthropie (AFP)

Mémoire – Consultations prébudgétaires

Comité permanent des finances de la Chambre des communes

Le 3 août 2018

**Association des professionnels en philanthropie
260, rue King Est
Bureau 412
Toronto (Ontario) M5A 4L5
(416) 941-9212**

Introduction

L'Association des professionnels en philanthropie (AFP) apprécie l'occasion qui lui est donnée de présenter ses recommandations au Comité permanent des finances. Nous sommes reconnaissants au gouvernement fédéral d'appuyer le secteur caritatif. Par le passé, il a notamment éliminé l'impôt sur les gains en capital relativement aux dons de bienfaisance sous forme de titres cotés; il a également instauré la Journée nationale de la philanthropie.

Cette année, le Comité a demandé aux Canadiens de formuler leurs idées sur la croissance économique et la compétitivité du Canada. Plus précisément, le Comité a demandé « les mesures que peut prendre le gouvernement fédéral pour encourager les Canadiens et leurs entreprises à contribuer à l'essor de l'économie dans un contexte économique en mutation ».

Dans cette optique, l'AFP présente au Comité les recommandations suivantes :

- 1. Désigner un ministère fédéral – le ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique – chargé de la politique économique relativement aux organismes de bienfaisance et sans but lucratif.**
- 2. Affecter 1 million de dollars à Statistique Canada chaque année pour recueillir, analyser et diffuser des données complètes sur le secteur sans but lucratif.**
- 3. Abolir définitivement l'impôt sur les gains en capital pour les dons d'actions de sociétés fermées et de biens immobiliers.**

L'AFP croit que ces trois recommandations contribueront grandement à la croissance économique à court et à long terme du Canada, tout en renforçant les assises de la société canadienne et en assurant la compétitivité de la main-d'œuvre face à l'évolution du paysage économique.

Recommandation 1 : Désigner un ministère fédéral – le ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique – chargé de la politique économique du secteur sans but lucratif.

La proposition de l'AFP est de faire en sorte que le secteur sans but lucratif relève du ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique, de préférence sous la tutelle d'un secrétariat responsable des organismes sans but lucratif. Le mandat de ce secrétariat pourrait être d'appuyer des initiatives visant à encourager les dons de bienfaisance et d'élaborer des politiques fondées sur des données qui favoriseraient la solidité du secteur. Bien qu'il ne soit pas composé d'organismes à but lucratif, le secteur a de toute évidence des retombées importantes sur l'économie et bénéficierait de l'orientation donnée par un organisme ayant pour mandat de favoriser une économie canadienne croissante, concurrentielle et fondée sur le savoir.

Le secteur sans but lucratif n'est pas le premier auquel on pense quand il est question de soutenir et d'encourager la croissance économique. Son impact est toutefois indéniable. C'est l'une des cinq plus grandes industries de notre pays : il existe plus de 160 000 organismes de bienfaisance et autres types d'organisations sans but lucratif. Il représente plus de 8 % du produit intérieur brut du Canada et plus de 10 % de la population active, soit environ deux millions de travailleurs. (*Imagine Canada, Faits saillants sur les organismes de bienfaisance du Canada*)

Le secteur sans but lucratif du Canada est le deuxième en importance dans le monde. À eux seuls, les organismes de bienfaisance enregistrés, qui sont au nombre de 86 000 d'un océan à l'autre, ont généré des revenus annuels de 251 milliards de dollars et engagé des dépenses totales de 240 milliards de dollars en 2015. (*Blumbergs, Snapshot of the Canadian Charity Sector 2018*)

De plus, l'impact du secteur sans but lucratif du Canada est encore plus grand si l'on considère que bon nombre de ses services appuient indirectement l'économie et d'autres industries au pays. Le secteur travaille à maintenir les gens en bonne santé, à trouver de nouveaux traitements pour les maladies, à aider les travailleurs entre deux emplois, à dispenser une formation et une éducation sur le lieu de travail, pour citer quelques exemples des efforts déployés en vue de soutenir et de renforcer l'économie de notre pays.

La population canadienne apprécie également le secteur sans but lucratif. Selon le dernier sondage de l'AFP intitulé *What Canadian Donors Want*, la confiance dans le secteur est plus forte que jamais. Près de huit Canadiens sur dix (78 %) déclarent avoir confiance dans les organisations qui composent le secteur sans but lucratif, ce qui représente une augmentation de cinq points depuis 2015. Le secteur continue à inspirer beaucoup plus de confiance que le secteur privé (67 %, en hausse de quatre points) ou public (60 %).

De plus, trois Canadiens sur quatre (75 %) continuent de reconnaître que le secteur sans but lucratif joue un rôle important dans la société en répondant aux besoins non satisfaits par le gouvernement ou le secteur privé.

Malgré cet impact et cette réussite, la croissance du secteur sans but lucratif au Canada n'a été ni planifiée ni coordonnée de manière significative. En dehors de quelques dirigeants parlementaires et défenseurs du bien public, aucun organisme important n'a défendu ses intérêts avec constance. Les campagnes gouvernementales telles que l'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire ont donné lieu à des changements par le passé, et l'AFP en est reconnaissante, mais ces efforts démarrent puis s'arrêtent, ou ils ralentissent et disparaissent chaque fois qu'on change de gouvernement et de chef.

Cette approche désordonnée a peut-être donné des résultats par le passé, mais les recherches pointent de plus en plus vers un avenir plus difficile pour le secteur sans but lucratif du Canada. Imagine Canada, entre d'autres organisations, constate qu'un ralentissement de l'économie, conjugué à une demande accrue de services de bienfaisance, entraînera un déficit de financement de 25 milliards de dollars d'ici 2026. (*Imagine Canada, Beyond Synergy*)

Il faut dresser un plan plus intentionnel et mieux ciblé en vue de soutenir le secteur sans but lucratif et le doter des ressources nécessaires pour combler cet écart, se développer afin de répondre aux besoins des Canadiens à l'avenir et continuer de soutenir notre économie et notre compétitivité.

L'AFP estime que pour assurer le succès futur du secteur sans but lucratif, il est essentiel de trouver un « hébergement » au sein du gouvernement ainsi qu'un défenseur gouvernemental approprié. À l'heure actuelle, l'Agence du revenu du Canada est seule responsable de l'administration de la Loi de l'impôt sur le revenu. Elle élabore des directives sur la politique à suivre pour répondre aux exigences de la Loi. Cela ne favorise pas la philanthropie. De même, le ministère des Finances est responsable du cadre législatif relatif aux organismes sans but lucratif, tel qu'il est énoncé dans la Loi de l'impôt sur le revenu. Encore une fois, cela ne fait rien pour susciter les dons et le bénévolat ou pour aider les organisations sans but lucratif à réaliser leurs missions comme il faut.

Une partie importante de l'économie de notre pays, le secteur sans but lucratif, dépend des règles de plusieurs ministères et organismes différents, selon le problème abordé. Trop souvent, on constate un manque de clarté ou un chevauchement entre les rôles et responsabilités des organismes. Le Canada aurait avantage à avoir un ministère fédéral chargé de la responsabilité globale de créer un environnement favorable au secteur.

La protection d'un organisme unique chargé du mandat de promouvoir le secteur entraînerait de nombreux avantages. Des enjeux tels que la modernisation et la collecte de données, qui ont entravé les progrès du secteur, seraient résolus dans un contexte collaboratif garantissant la cohérence des acteurs et des processus. L'AFP prévoit l'apparition d'une « lentille sans but lucratif », similaire à la « lentille des petites entreprises » actuellement utilisée. Cela aiderait les organismes de réglementation à prendre conscience des besoins, réalités et impacts du secteur sans but lucratif. De plus, en interagissant avec un seul organisme, l'AFP et les autres dirigeants du secteur sans but lucratif exerceraient une meilleure influence sur la mise en œuvre et la diffusion des pratiques exemplaires auprès de leurs membres et homologues.

Nous ne voyons aucune proposition qui aurait un impact plus important sur la durabilité et la croissance à long terme du secteur sans but lucratif. Nous proposons respectueusement que le secteur soit hébergé, en toute logique, par le ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique.

Recommandation 2 : Affecter 1 million de dollars à Statistique Canada chaque année pour recueillir, analyser et diffuser des données complètes sur le secteur sans but lucratif.

L'AFP note ci-dessus dans la recommandation 1 que pour améliorer la collecte, l'analyse et la diffusion des données, le secteur sans but lucratif devrait relever du ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique. Par conséquent, nous appuyons la dotation, par le gouvernement fédéral, de 1 million de dollars par année à Statistique Canada pour reprendre son travail essentiel de collecte de données sur le secteur sans but lucratif. Cette proposition a été avalisée par d'autres acteurs du secteur, notamment Imagine Canada.

Nous sommes conscients du fait que Statistique Canada n'a recueilli que peu de données depuis une dizaine d'années. Ce manque d'informations sur l'un des secteurs les plus importants du pays entrave Mémoire pour les consultations prébudgétaires en prévision du budget de 2019

dès le départ les efforts d'amélioration de l'économie et de la compétitivité déployés par le gouvernement.

Le gouvernement et le secteur à but non lucratif ne peuvent pas prendre de bonnes décisions, ni même engager un débat sain, sans informations précises et à jour sur les activités du secteur et son statut actuel. Par conséquent, nous appuyons la dotation, par le gouvernement fédéral, d'un million de dollars par année à Statistique Canada pour reprendre son travail essentiel de collecte de données sur le secteur sans but lucratif.

3. Abolir définitivement l'impôt sur les gains en capital pour les dons d'actions de sociétés fermées et de biens immobiliers.

Notre troisième recommandation pour améliorer notre économie est plus immédiate : l'élimination de l'impôt sur les gains en capital relativement aux dons d'actions de sociétés privées et de biens immobiliers.

Nous rappelons au Comité que le budget 2015 comprenait cette disposition, censée entrer en vigueur le 1er janvier 2017. Cependant, rien n'a été fait, ce qui signifie qu'une mesure incitative importante qui avait été fortement soutenue n'a toujours pas été adoptée.

En 2006, le gouvernement fédéral a éliminé l'impôt sur les gains en capital s'appliquant aux dons d'actions à la plupart des organismes de bienfaisance. Il a rendu ce type de don plus intéressant pour les donateurs potentiels. L'AFP invite le gouvernement fédéral à considérer maintenant les actions de sociétés privées, les terres à valeur accrue et les biens immobiliers. Cette disposition bénéficiait d'un large soutien dans tout le secteur sans but lucratif et avait été fort bien accueillie par tous les partis il y a trois ans.

L'élimination de l'impôt sur les gains en capital ferait tomber un énorme obstacle à ce type de dons. Aussi, les donateurs seraient bien plus susceptibles de donner des actions, des biens fonciers et des biens immobiliers à des organismes de bienfaisance. En fait, l'intérêt des donateurs canadiens pour les dons de ce type est élevé et le potentiel est grand.

On a évalué que cette proposition permettrait au secteur des organismes de bienfaisance d'accéder à des fonds supplémentaires de 170 à 225 millions de dollars provenant du secteur privé, et que le coût pour le gouvernement au chapitre des recettes fiscales ne serait que de 50 à 65 millions de dollars. Cette recommandation, si elle était mise en œuvre, se traduirait par une amélioration considérable des programmes et services offerts par les organismes de bienfaisance canadiens.

Conclusion

Les changements de politique recommandés dans le mémoire de l'AFP aideront non seulement à encourager des dons de bienfaisance supplémentaires, mais aussi à jeter les bases d'un secteur encore plus solide qui renforcera également l'économie canadienne à l'avenir. En nous efforçant d'adopter des changements systémiques et des réformes durables dans le secteur, nous veillerons à ce qu'il puisse offrir à tous les Canadiens des programmes essentiels pendant de nombreuses années, ce qui renforcera encore plus la compétitivité de notre main-d'œuvre.

Merci de nous avoir permis de soumettre nos recommandations au Comité permanent des finances. Pour toute question à propos de celles-ci, prière de joindre l'AFP au (416) 941-9212 ou à l'adresse jlee@afpnet.org.

Contexte

L'Association des professionnels en philanthropie (AFP) représente 32 000 collecteurs de fonds et organismes de bienfaisance, qui recueillent plus de 115 milliards de dollars annuellement dans le monde entier, soit près du tiers de tous les dons de bienfaisance en Amérique du Nord. Au Canada, les 3 500 membres de l'AFP, répartis dans 20 sections, œuvrent dans plus de 1 800 organismes de bienfaisance partout au pays et recueillent des milliards de dollars chaque année.

Ces sommes ne sont pas recueillies en vase clos, mais conformément au *Code de normes d'éthique* de l'AFP, créé en 1964, qui reste l'un des rares codes d'éthique en vigueur. Ce code, qui établit les normes les plus élevées en matière de collecte de fonds, a servi de fondement aux codes de conduite dans de nombreux pays. L'AFP a aussi réuni plus de 30 associations nationales de collecte de fonds du monde entier afin de rédiger l'Énoncé international des principes éthiques en levée de fonds, qui constitue une série de valeurs et de normes supplémentaires pour la communauté mondiale des collectes de fonds.

En 1981, l'AFP a aidé à instituer un processus d'accréditation permettant aux donateurs de reconnaître les sollicitateurs de fonds qui possèdent les connaissances et les habiletés éprouvées nécessaires pour accomplir leur tâche de façon efficace, consciencieuse, éthique et professionnelle. Plus de 6 000 collecteurs de fonds dans le monde ont obtenu l'accréditation de collecteur de fonds agréé ou de collecteur de fonds agréé de niveau avancé.